

COMMUNE DE CRISOLLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026 A 20 HEURES

L'an deux mille vingt-six le dix sept Avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel RODRIGUES, le Maire.

Étaient présents :

Faire l'appel nominal

☐ RODRIGUES Jean-Manuel	☐ BAROYER Hervé	☐ LESSERTISSEUR Barbara
☐ MERLIER Christian	☐ IVENS Josette	☐ BARBET Audrey
☐ TOUCHON-PERRY Tiphaine	☐ DELANEF Gérard	☐ LUTON Marie
☐ MAIA DA SILVA Hugo	☐ GRONNIER David	☐ MADEJ Calixte
☐ HARCHAOUI Gérard	☐ REMY Cécile	☐ GRAVIER Lucie

Absent(s) ayant donné procuration :

- ☒ Audrey BARBET donne pouvoir à Gérard DELANEF
- ☒ Calixte MADEJ donne pouvoir à Barbara LESSERTISSEUR
- ☒ David GRONNIER donne pouvoir à Hugo MAIA DA SILVA

Absent (s) non excusé (s) :

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ☒ | ☒ | ☒ |
| ☒ | ☒ | ☒ |

Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 28 Mars 2026 à l'unanimité
La séance est ouverte à 19h57

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur Hugo MAIA DA SILVA est nommé secrétaire de séance.

COMMUNE DE CRISOLLES



DELIBERATION 15-2026 : COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire indique que cette délibération annule et remplace la délibération N°14-2026, qui n'avait pas été votée lors du Conseil municipal du 28 Mars 2026.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création de ces commissions.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Leur rôle n'est que consultatif : elles n'ont donc pas de pouvoir décision.

Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux (sauf impôts et révision des listes électorales). Il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

FINANCE ET BUDGET :

Pilote : Hugo MAIA DA SILVA

Suppléants : Christian MERLIER, Cécile REMY, Hervé BAROYER, David GRONNIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY

EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE :

Pilote : Marie LUTON

Suppléants : Hervé BAROYER, Mme Audrey BARBET, Mme Tiphaine TOUCHON-PERRY

Remarque de Audrey BARBET : est-ce qu'il peut y avoir un conflit d'intérêt pour l'école vu qu'elle fait partie d'une association ?

Réponse : non et ne pourras pas participer à une décision concernant l'association dont Mme Audrey BARBET est membre.

CULTURE FESTIVITES :

Pilote : Tiphaine TOUCHON-PERRY

Suppléants : Barbara LESSERTISSEUR, Lucie GRAVIER, David GRONNIER, Josette IVENS, Marie LUTON

BATIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIERE

Pilote : Hervé BAROYER

Suppléants : Marie LUTON, Calixte MADEJ, Tiphaine TOUCHON-PERRY

VOIRIE ET ENVIRONNEMENT :

Pilote : David GRONNIER

Suppléants : Josette IVENS

SECURITE ET URBANISME :

Pilote : Christian MERLIER

COMMUNE DE CRISOLLES



Suppléants : Hervé BAROYER, Cécile REMY

COMMUNICATION :

Pilote : Calixte MADEJ

Suppléants : Tiphaine TOUCHON-PERRY, Marie LUTON, Barbara LESSERTISSEUR

APPEL D'OFFRES :

Pilote : Christian MERLIER

Suppléants : Mr Hugo MAIA DA SILVA, David GRONNIER, Josette IVENS, Marie LUTON

ACTION SOLIDARITÉ :

Pilote : Josette IVENS

Suppléants : Tiphaine TOUCHON PERRY, Marie LUTON, Barbara LESSERTISSEUR

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le CHARGE de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	15	Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Gérard HARCHAOUI, Hervé BAROYER, Josette IVENS, Gérard DELANEF, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Audrey BARBET, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : Que seul le Maire et adjoints et délégués feront partis de la Commission Finance et budget et de retirer Mme Cécile REMY de la commission action solidarité

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

DELIBERATION :16 2026 : .DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DU SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT

A la suite des élections municipales 2026, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne un nouveau délégué titulaire afin de siéger au sein du comité syndical du SMOTHD. .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

COMMUNE DE CRISOLLES



Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	15	Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Gérard HARCHAOUI, Hervé BAROYER, Josette IVENS, Gérard DELANEF, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Audrey BARBET, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : de nommer MR Hugo MAIA DA SILVA en tant que titulaire.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

DELIBERATION :17-2026 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer afin de désigner un correspondant incendie et secours ?

Y'a-t-il des candidats ?

Mme Tiphaine TOUCHON-PERRY, ayant obtenu 12 voix pour
Mr Hervé BAROYER : ayant obtenu 3 voix pour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Josette IVENS, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Audrey BARBET, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER.
	3	Hervé Baroyer, Gérard DELANEF, Audrey BARBET.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De désigner Mme Tiphaine TOUCHON-PERRY avec 12 voix pour comme correspondante Incendie et secours

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

DELIBERATION :18-2026 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer afin de désigner un correspondant défense

Y'a-t-il des candidats ?

Mme Marie LUTON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	15	Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Gérard HARCHAOUI, Hervé BAROYER, Josette IVENS, Gérard DELANEF, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Audrey BARBET, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De désigner Mme Marie LUTON comme correspondant défense.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

DELIBERATION :19-2026 : DEDUCTION DU LOYER DES FACTURES RELATIVES AU SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer à propos de 3 factures relatives à la réparation de la serrure du salon de coiffure qui ont été réglés par le Salon de coiffure en urgence et propose de les mettre en déduction du loyer.

(une facture de Bricomarché de 26.90 euros TTC, une facture de la quincaillerie de 312.44 euros TTC, une facture de Leroy Merlin de 34.90 euros TTC)

Gérard DELANEF demande à quoi correspond la facture, selon lui elle aurait du porter plainte , il croyait qu'il y avait effraction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

COMMUNE DE CRISOLLES



Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	15	Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Gérard HARCHAOUI, Hervé BAROYER, Josette IVENS, Gérard DELANEF, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Audrey BARBET, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter à l'unanimité que les factures réglées par le salon de coiffure seront déduites du loyer.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

DELIBERATION :20-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA FAC

Monsieur le Maire indique propose au conseil municipal de désigner les membres de la FAC et indique qu'il est nécessaire de délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Hervé BAROYER, Josette IVENS, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER
Nombre de voix CONTRE	3	Gérard HARCHAOUI, Gérard DELANEF, Audrey BARBET
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De désigner Hervé BAROYER, Cécile REMY, Barbara LESSERTISSEUR, David GRONNIER, Josette IVENS, Marie LUTON , en tant que membres de la FAC.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

**21-2026: RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

Du maire ou d'un adjoint : délégué, président de la commission

De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour toute commune dont la population est inférieure à 2000 habitants

De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc de proposer 12 noms en tant que commissaire titulaire et 12 noms en tant que commissaire suppléant.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques

Dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

(voir documents détaillés explicatifs ci-joints).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	13	Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Gérard HARCHAOU, Hervé BAROYER, Josette IVENS, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	2	Gérard DELANEF, Audrey BARBET

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De nommer les personnes suivantes comme membre de la commission communale des impôts directs : Mr Jean-Manuel RODRIGUES, délégué, président de la Commission CCID, et Hervé BAROYER, Cécile REMY, Barbara LESSERTISSEUR, David GRONNIER, Josette IVENS, Marie LUTON.

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération

Cette délibération sera toutefois représentée lors d'un prochain conseil car pour que la nomination puisse avoir lieu, il fallait dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2000 habitants, et remplir les conditions suivantes :

Etre majeur, et payé des impôts sur la commune (la taxe foncière).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

COMMUNE DE CRISOLLES



DELIBERATION 22-2026 : RACHAT DU MATERIEL DU COMMERCE PROXI

.20H17 : la séance est suspendue, Mr Christian MERLIER prend la présidence et Mr le Maire Jean-Manuel RODRIGUES et Mme Tiphaine TOUCHON-PERRY quittent la salle pour ne pas interférer dans les débats du vote, et pour éviter tout conflit d'intérêt.

20H35 : réouverture de la séance.

Le montant proposé du rachat du matériel est de 35000 € HT.(voir documents joints)

Gérard HARCHAOUI : propose un bail 3-6-9 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	10	Christian MERLIER, Hugo MAIA DA SILVA, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Gérard HARCHAOUI, Josette IVENS, David GRONNIER, Cécile REMY, BARBARA LESSERTISSEUR, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER
Nombre de voix CONTRE	2	Gérard DELANEF, Audrey BARBET
Nombre d' ABSTENTION	1	Hervé BAROYER

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter le rachat du matériel pour un montant de 35000 € HT.

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre.

20H39 : la présidence est redonnée à Mr le Maire Jean-Manuel RODRIGUES

COMMUNE DE CRISOLLES



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

- 15-2026 : Annule et remplace la délibération n° 14-2026 : Commissions communales
- 16-2026 : Désignation d'un délégué titulaire du Syndicat Mixte Oise Très haut Débit
- 17-2026 : Désignation d'un correspondant incendie et secours
- 18-2026 : Désignation d'un correspondant défense
- 19-2026 : Déduction du loyer de factures pour réparation de la serrure du salon de coiffure
- 20-2026 : Désignation des membres de la FAC
- 21-2026 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 22-2026 : Rachat du matériel du commerce PROXI

COMMUNE DE CRISOLLES



QUESTIONS DIVERSES

- Une minute de silence est faite pour MR Hervé BAROYER

La séance est levée à 20H41

Le secrétaire de séance
Hugo MAIA DA SILVA

Le Maire
Jean-Manuel RODRIGUES

